

## Identification électronique

L'identification électronique (eID) est l'un des outils permettant d'assurer un accès sécurisé aux services en ligne et d'effectuer des transactions électroniques de manière plus sûre.



L'identification électronique sécurisée est un aspect essentiel de la vie quotidienne dans le monde numérique. Il permet de vérifier le courrier électronique, de faire des achats en ligne et même de déverrouiller des téléphones. La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance de ce phénomène, étant donné que les gouvernements et les entreprises privées ont réduit les interactions physiques au strict minimum.

L'identification électronique peut garantir l'identification univoque d'une personne et veiller à ce que le bon service soit fourni à la personne qui y a réellement droit, par exemple à des fins bancaires. Toutefois, l'absence de base juridique commune a empêché les États membres de reconnaître et d'accepter les schémas d'identification électronique délivrés dans d'autres États membres. L'interopérabilité transfrontière insuffisante des systèmes nationaux empêche les citoyens et les entreprises de tirer pleinement parti d'une UE numérique.

Dans sa communication intitulée «Une boussole numérique pour 2030», la Commission a fixé un certain nombre d'objectifs et de jalons en matière d'identification électronique: La voie européenne pour la décennie numérique (.pdf). Par exemple, d'ici à 2030, tous les services publics clés devraient être disponibles en ligne, tous les citoyens auront accès à leurs dossiers médicaux électroniques et 80 % des citoyens devraient utiliser une solution d'identification électronique.

## règlement eIDAS

Le règlement sur l'identification électronique, l'authentification et les services de confiance (eIDAS) constitue la base de l'identification électronique transfrontière, de l'authentification et de la certification des sites web au sein de l'UE.

Les États membres de l'UE peuvent notifier et reconnaître, sur une base volontaire, les systèmes nationaux d'identification électronique dans leurs États membres. La reconnaissance de l'identification électronique notifiée est devenue obligatoire en 2018. 60 % des Européens peuvent déjà bénéficier du système actuel, mais leur taux d'utilisation est faible, leur utilisation est fastidieuse et les affaires sont limitées.

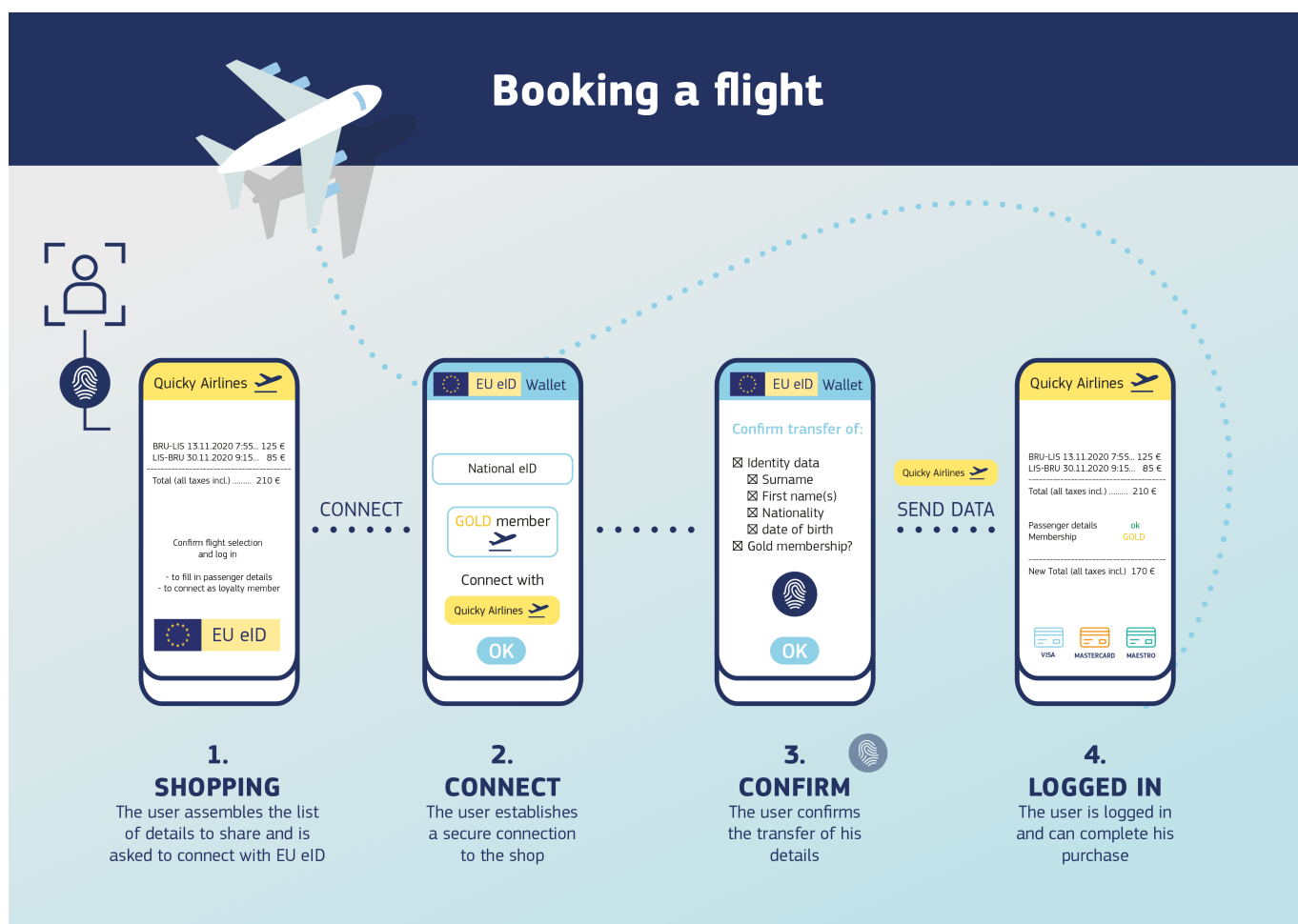
Cependant, les États membres ne sont pas tenus de mettre au point une identification électronique nationale et de la rendre interopérable avec ceux d'autres États membres. Il en a résulté des divergences entre les pays.

## Règlement sur l'identité numérique européenne

La nouvelle proposition de règlement sur l'identité numérique remédiera aux lacunes du système eIDAS en améliorant l'efficacité du cadre et en étendant ses avantages au secteur privé.

Les États membres offriront aux citoyens et aux entreprises des portefeuilles numériques qui pourront relier différents aspects de leur identité numérique nationale. Ces portefeuilles pourront être fournis par des autorités publiques ou par le secteur privé, à condition d'être reconnus par les États membres.

Les consommateurs devraient également pouvoir accéder à des services en ligne sans devoir recourir à des plateformes privées ni partager inutilement des données à caractère personnel. Ils auront le plein contrôle des données qu'ils partagent.



Le cadre pour une identité numérique européenne aura les caractéristiques suivantes:

- **mis à la disposition de toute personne souhaitant l'utiliser:** Tout citoyen, résident et entreprise de l'UE qui souhaiterait utiliser l'identité numérique européenne pourra le faire.
- **largement utilisé:** Les portefeuilles européens d'identité numérique serviront à identifier les utilisateurs lorsqu'ils auront accès à des services numériques publics et privés dans l'ensemble de l'UE.
- **contrôlé par les utilisateurs:** Les portefeuilles européens d'identité numérique permettront aux citoyens de déterminer quels éléments d'identité, données et certificats ils partagent avec des tiers, et d'en garder la trace. Tout élément dont le partage n'est pas indispensable ne sera pas partagé.

## La recommandation

Pour en faire une réalité dans les meilleurs délais, la proposition de règlement est accompagnée d'une recommandation. La Commission invite les États membres à mettre en place une boîte à outils commune d'ici à septembre 2022 et à entamer immédiatement les travaux préparatoires nécessaires. Cette boîte à outils devrait comprendre l'architecture technique, les normes et les lignes directrices relatives aux meilleures pratiques et permettra une entrée en vigueur sans heurts du règlement une fois qu'il aura été approuvé par le Parlement européen et le Conseil.

## Consultation

La Commission a lancé une plateforme en ligne afin de recueillir les réactions des parties intéressées afin de façonner les futurs portefeuilles européens d'identité numérique.

Abonnez-vous aux dernières nouvelles sur ce sujet et plus  
Règlement sur l'identité numérique européenne

Recommandation sur l'identité numérique européenne

En savoir plus: Identité numérique européenne

Communiqué de presse 3/6/2021: Identité numérique européenne

Questions - réponses: Identité numérique européenne

Évaluation: règlement eIDAS



## **Dernières nouvelles**

Mme Vestager, vice-présidente exécutive, et M. Schinas, vice-président, lors du Forum international sur la cybersécurité à Lille

Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive pour une Europe adaptée à l'ère du numérique, et Margaritis Schinas, vice-présidente chargée de l'union de la sécurité, participent au Forum international sur la cybersécurité qui se tiendra à Lille, en France, jusqu'à demain 9 juin.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 24 février 2022

Identité numérique européenne: Plateforme de consultation en ligne sur les portefeuilles européens d'identité numérique

La Commission a lancé une plateforme en ligne afin de recueillir les réactions des parties intéressées afin de façonner les futurs portefeuilles européens d'identité numérique.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 22 février 2022

La Commission investira 292 millions d'euros dans les technologies numériques et la cybersécurité

La Commission a lancé aujourd'hui la deuxième série d'appels à propositions du programme pour une Europe numérique, qui fait suite à l'adoption des programmes de travail et d'une première série d'appels en novembre 2021.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 08 décembre 2021

La Commission met des logiciels à la disposition de tous au bénéfice des entreprises, des innovateurs et des domaines d'intérêt public

La Commission a adopté de nouvelles règles sur les logiciels libres qui permettront à ses solutions logicielles d'être accessibles au public chaque fois qu'il existe des avantages potentiels pour les citoyens, les entreprises ou d'autres services publics.

Parcourir Services de confiance et identification électronique

## **Contenu associé**

### **Vue d'ensemble**

Services publics et environnements numériques

La Commission utilise les technologies numériques pour améliorer les services publics et développer des villes intelligentes.

### **À lire également**

Acquisition d'innovations dans le domaine des TIC

La Commission européenne soutient les marchés publics d'innovation en tant qu'outil pour apporter des solutions aux défis économiques et sociétaux.

#### Villes et communautés intelligentes

La Commission européenne collabore avec les villes et les communautés intelligentes afin de relever les défis locaux, de fournir de meilleurs services aux citoyens et d'atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe.

#### Services de confiance

L'UE a introduit des règles visant à renforcer les services de confiance et à garantir la sécurité de nos activités en ligne dans l'ensemble de l'UE.

#### administration en ligne et services publics numériques

La Commission européenne prend des mesures concrètes pour développer les services publics numériques transfrontaliers.

#### Santé en ligne

La Commission européenne s'efforce d'offrir aux citoyens l'accès à des services numériques sûrs et de qualité supérieure dans le domaine de la santé et des soins.

#### Nuage européen pour la science ouverte (EOSC)

L'European Open Science Cloud (EOSC) défend la gestion des données de recherche pour garantir l'accès des scientifiques à la science axée sur les données.

---

**Source URL:** <https://digital-strategy.ec.europa.eu/policies/electronic-identification>